

## NAVIRE À VOILE FAISANT ROUTE À LA VOILE ET AU MOTEUR

- Un cône noir pointe en bas.



Pour un navire à voile qui navigue au moteur, c'est la règle de priorité des bateaux à moteur qui s'applique. Les voiliers naviguant au moteur doivent s'écarter de ceux qui naviguent à la voile seule, ou des planches à voile, sans tenir compte des conditions de vent.

## CHALUTIERS ET AUTRES NAVIRES DE PÊCHE EN ROUTE AVEC ERRE (VITESSE ACQUISE DU BATEAU)

- Deux cônes noirs opposés par les pointes.



## REMORQUEUR AVEC REMORQUE SUPÉRIEURE À 200 M

- Un bicône sur le remorqueur – un bicône sur le remorqué.



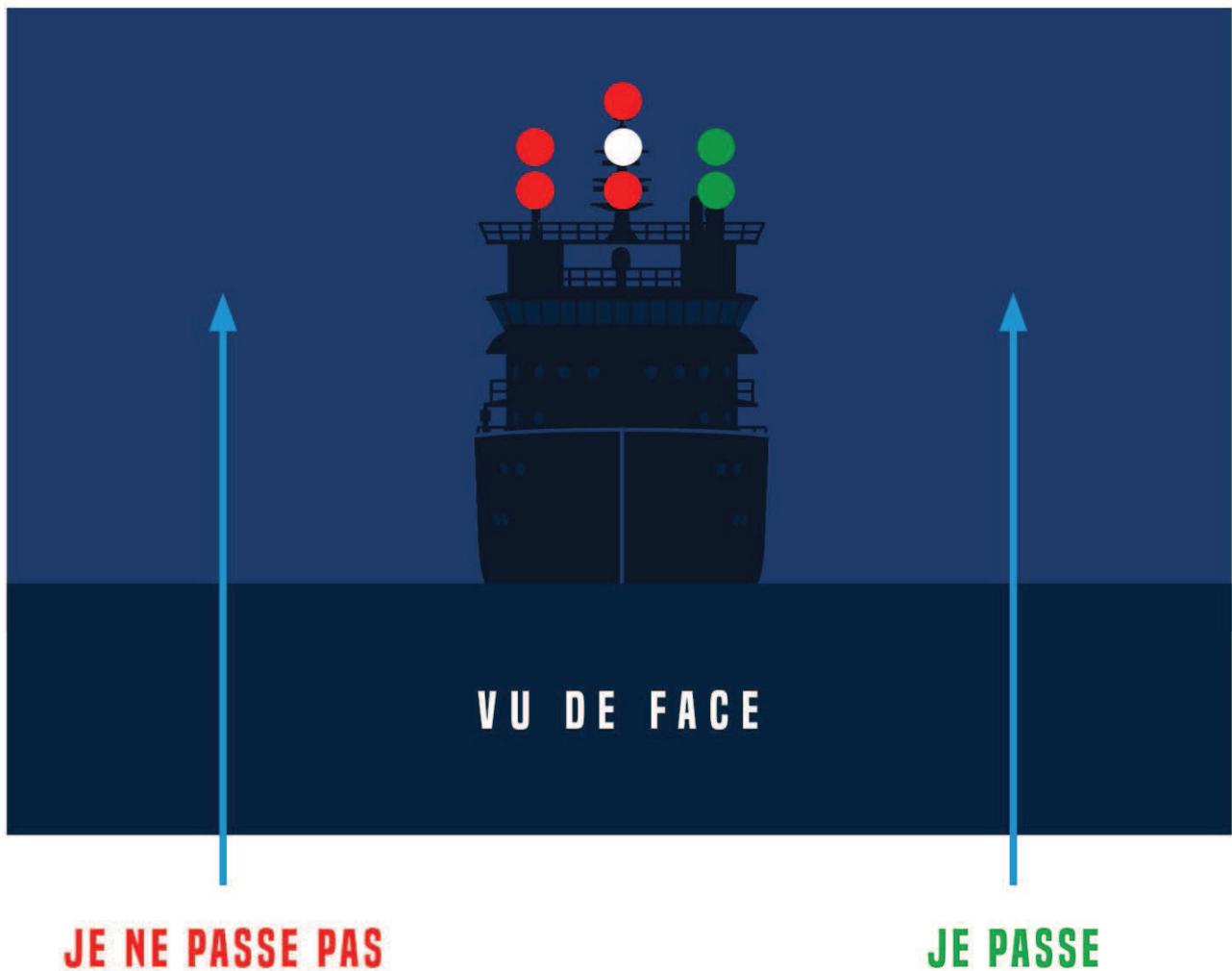
## NAVIRE À CAPACITÉ DE MANŒUVRE RESTREINTE

- Trois feux superposés visibles sur tout l'horizon : rouge – blanc – rouge.
- Un feu blanc visible sur 225°.
- Des feux de côté sur 112,5°.
- Un feu de poupe blanc sur 135° (non visible ici).



## NAVIRE EN STATIONNEMENT AVEC OBSTRUCTION

- Deux feux rouges superposés du côté de l'obstruction, visibles sur tout l'horizon.
- Deux feux verts superposés du côté libre, visibles sur tout l'horizon.
- Trois feux superposés visibles sur tout l'horizon : rouge – blanc – rouge.



Face à cette signalisation sur un navire, il faut passer du côté des feux verts, jamais du côté des feux rouges.